

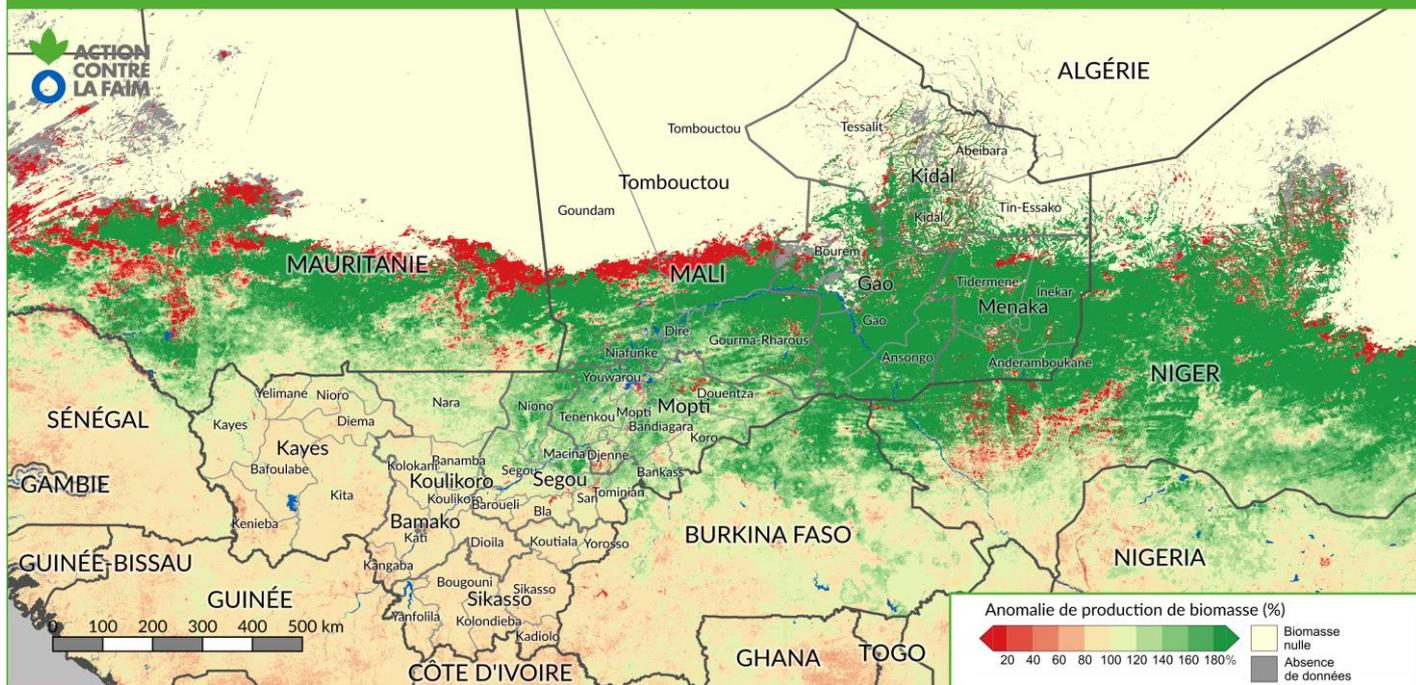
PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2024 ANALYSES ET PERSPECTIVES POUR 2025

MALI

ALHOUSSEINI AL MOUSTAPHA
ERWANN FILLOL
CHÉRIF ASSANE DIALLO

ACTION
AGAINST
HUNGER  ACTION
CONTRE
LA FAIM

CARTE 1 : ANOMALIE EN POURCENT DE PRODUCTION DE BIOMASSE ANNÉE 2024



FAITS SAILLANTS

- Pluviométrie excédentaire sur la majorité du Mali
- Démarrage normale à tardive de la saison des pluies avec une mauvaise répartition dans le temps et l'espace
- Une bonne production de biomasse dans la grande partie nord et du centre du pays
- Une production de la biomasse normale à déficitaire important dans une grande partie du sud, centre et l'ouest du pays
- Déficit très important de production de la biomasse dans le nord du cercle de Goundam et Tombouctou
- Situation sécuritaire défavorable pour les éleveurs avec enlèvement du bétail

INTRODUCTION

Ce document présente une appréciation qualitative de la production de biomasse au Mali durant la saison 2024.

En 2024, le pays a connu une bonne pluviométrie, bien que tardive dans certaines régions. Selon le bulletin de la troisième décennie de septembre 2024 de FEWSNET, des pluies d'intensité moyenne à forte ont été enregistrées, causant des inondations et des débordements le long des cours d'eau et des mares, notamment de Ségou à Mopti. Cette bonne pluviométrie a favorisé la disponibilité fourragère, le remplissage des mares et présage déjà une soudure pastorale 2025 avec moins d'impact pour les communautés agropastorales contrairement à celle de l'année 2024 ou elle a été difficile.

L'année 2024 au Mali a été marquée par plusieurs défis sociopolitique et humanitaire. Sur le plan sécuritaire la situation reste volatile avec des violences persistantes liées au conflit armé, notamment dans les régions du nord et du centre. Les groupes armés non étatique continuent de mener des attaques contre les civiles et imposer des blocus par endroit limitant la liberté de circulation des personnes et des biens, et entraînant des mouvements de populations

Sur le plan politique le pays a concentré des efforts dans la stabilisation sécuritaire, la relance économique et la poursuite des réformes institutionnelles.

DESCRIPTION DU SYSTÈME

QU'EST-CE QUE LA BIOMASSE ET COMMENT EST-ELLE MESURÉE ?

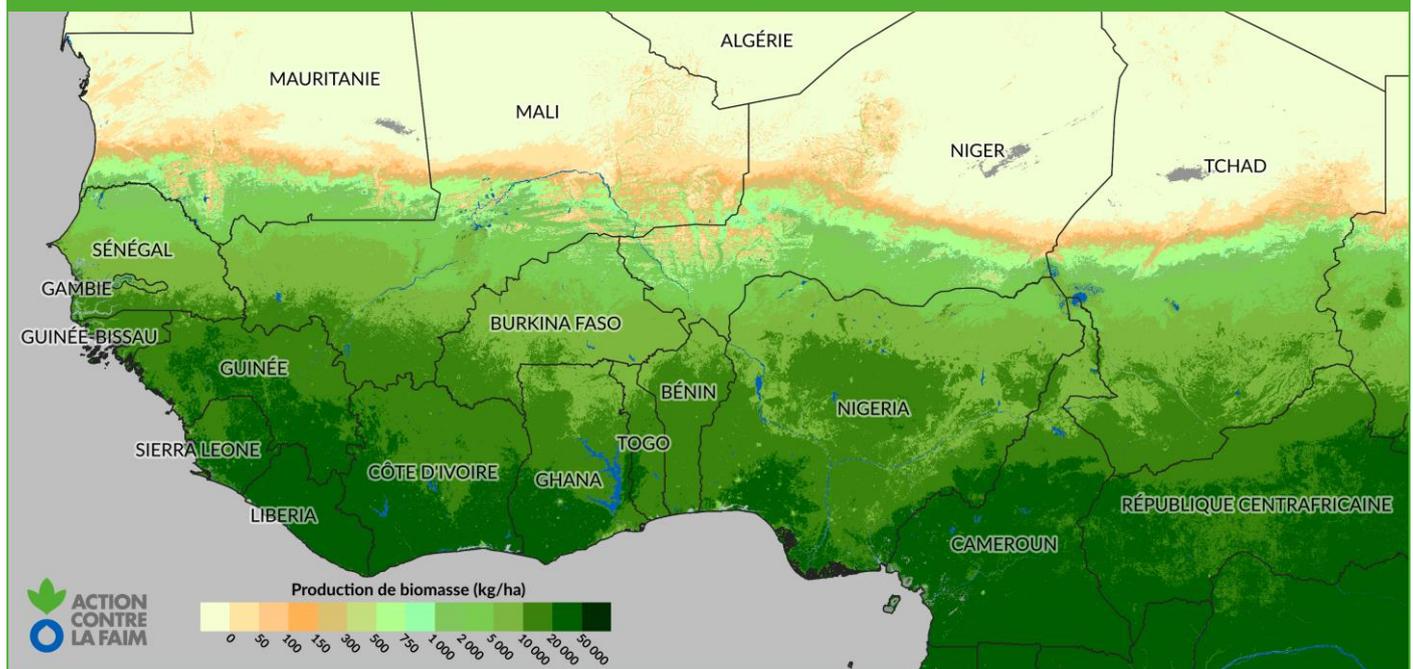
La biomasse est la production totale de matière végétale mesurée en kilogramme de matière sèche MS par hectare (kg/ha). Le terme matière sèche est utilisé pour décrire toute forme de végétation au-dessus du sol sans tenir compte de sa teneur en eau. Pour une analyse de la situation pastorale, la biomasse est un moyen efficace pour mesurer la disponibilité en ressources fourragères.

La production de biomasse est calculée à partir d'images satellitaires collectées par les satellites SPOT-VEGETATION, PROBA-V et SENTINEL-3 de l'Agence Spatiale Européenne et fournies, sous forme de produits décennaux, par le programme européen COPERNICUS par l'intermédiaire de l'Institut flamand de technologie VITO.

La méthode de calcul de la productivité quotidienne de biomasse (kg/ha/jour) se base sur un algorithme intégrant les paramètres biophysiques obtenus à partir d'images satellitaires ainsi que les paramètres climatiques de température et d'éclairement solaire.

L'outil BioGenerator développé par ACF permet d'intégrer l'ensemble de ces données afin de produire la carte annuelle de production de biomasse calculée sur la saison de croissance coïncidant avec la saison des pluies sur le Sahel. La résolution spatiale est de 1 km qui correspond à celle des produits satellitaires utilisés. La période couverte est celle de l'archive satellitaire depuis 1999 à aujourd'hui.

CARTE 2 : PRODUCTION DE BIOMASSE ANNUELLE MOYENNE 1999-2024



QUELS SONT LES INDICATEURS GÉNÉRÉS ?

Le premier indicateur est la production annuelle de biomasse calculée sur la saison de croissance :

- Production annuelle kg/ha

La production annuelle de biomasse est comparée à la moyenne calculée sur l'ensemble des années depuis 1998 afin de faire ressortir l'anomalie qui est représentée de deux manières :

- Anomalie exprimée en pourcentage de la valeur moyenne %
- Anomalie normalisée exprimée en nombre d'écart type σ à la moyenne

Un indice de vulnérabilité lié à la disponibilité en biomasse, nommé VI (Vulnerability Index), est calculé de manière récursive en pondérant les années les plus récentes afin de prendre en compte des enchaînements d'années sèches ou pluvieuses :

- Indice de vulnérabilité VI

Les méthodes et les détails de fonctionnement du BioGenerator sont accessibles ici : sigsahel.info/index.php/knowledgebase
Les données produites sont téléchargeables ici : data.humdata.org/organization/acf-west-africa

PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2024

CARTOGRAPHIE DE L'ANOMALIE DE PRODUCTION DE BIOMASSE

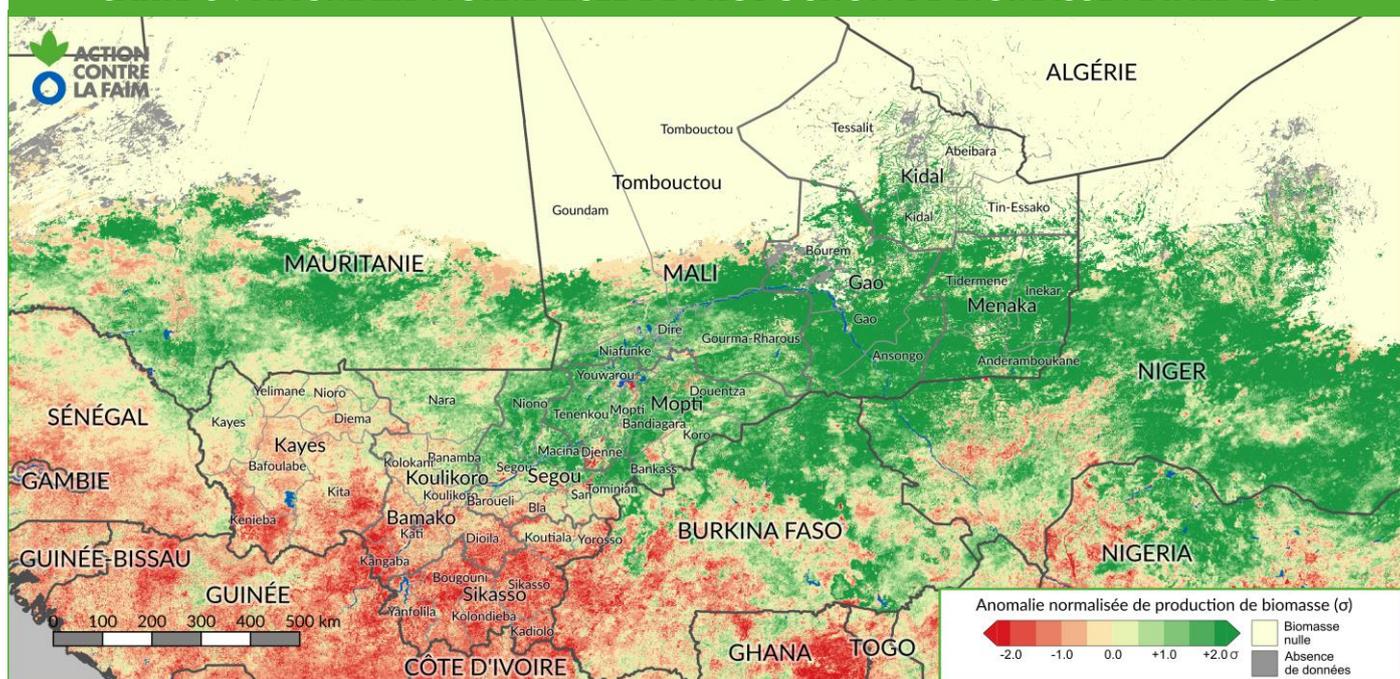
La carte 1 montre l'anomalie de production de biomasse pour 2024 avec un focus sur le Mali exprimée en % de la moyenne, tandis que la carte 3 exprime cette même anomalie en nombre d'écart-type σ à la moyenne, appelée anomalie normalisée.

Ces cartes montrent pour 2024 une production inférieure à la moyenne dans la partie sud-ouest du pays notamment dans les régions de : Kayes, Koulikoro, Sikasso et l'extrême sud de la région de Ségou. Dans le centre et le nord du pays des zones tampons de production inférieure à la moyenne sont à signaler. Il s'agit des localités de : Nara, Djéné ; Bankass, Bandiagara, Youwarou, Douentza, le cercle

de Goundam et l'extrême nord de la région de Tombouctou et de Ménaka.

La production de biomasse est cependant excédentaire dans la majeure partie des régions du nord et du centre. Grâce à une production de biomasse nettement supérieure à la moyenne dans ces zones, la disponibilité de fourrage en 2025 pourrait surpasser celle de 2024. Cela atténuerait les effets négatifs de la soudure pastorale sur les pasteurs et leurs animaux, à condition que le contexte sécuritaire permette une mobilité sans restriction.

CARTE 3 : ANOMALIE NORMALISÉE DE PRODUCTION DE BIOMASSE ANNÉE 2024



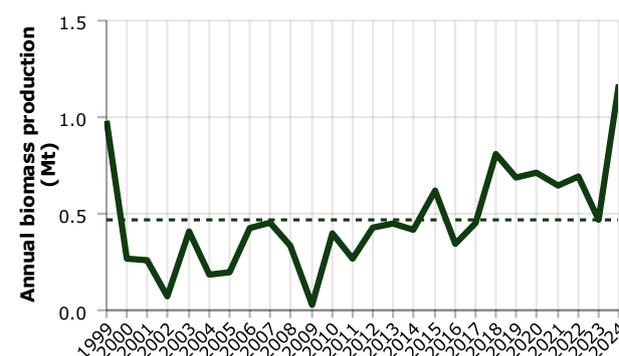
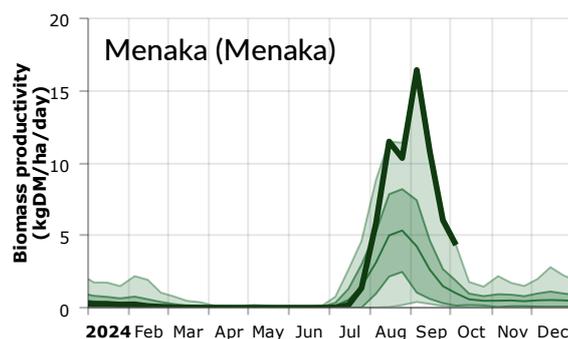
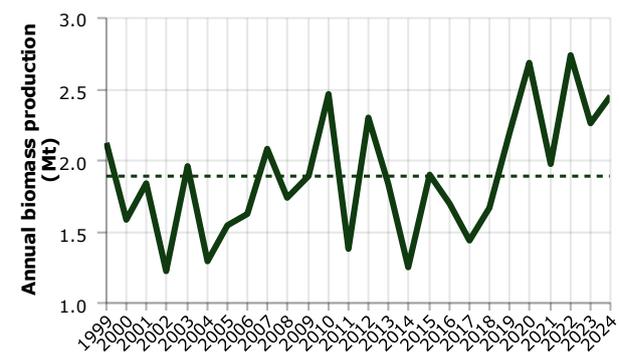
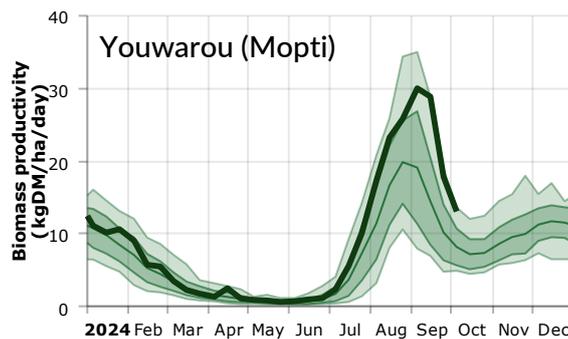
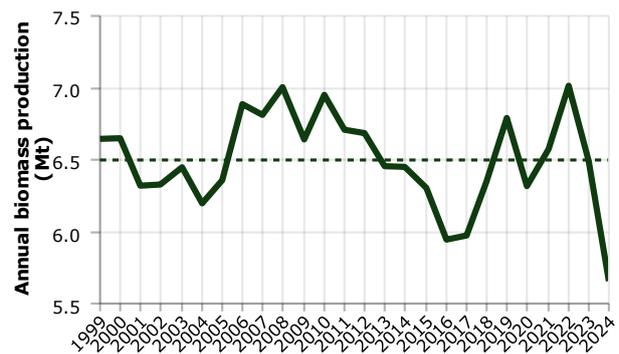
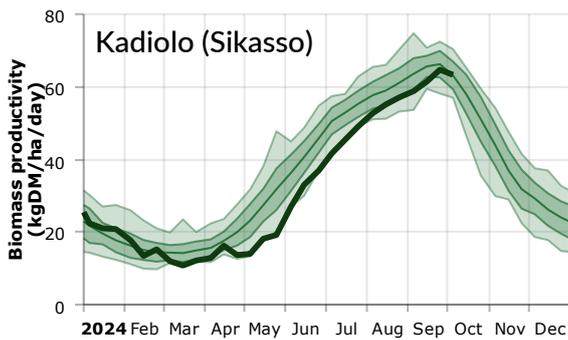
VARIATIONS INTERANNUELLES DE LA PRODUCTION DE BIOMASSE

Les courbes saisonnières (à gauche) montrent des profils de production de biomasse dans le cercle de Kadiolo (région de Sikasso), dans celui de Youwarou (région de Mopti) et celui de Ménaka (région de Ménaka). Elles comparent la progression journalière de la production de biomasse en 2024 (trait épais) au profil normal (trait vert fin) ainsi qu'à la variabilité (\pm l'écart type σ) et au maximum et minimum tous calculés sur la période 1999-2024.

À Kadiolo, dans la région de Sikasso, la production de biomasse en 2024 a connu un démarrage tardif, correspondant à la fin du mois de mai. Elle a continué à croître de manière régulière jusqu'à la troisième décennie du mois de septembre où elle a connu son pic. La production journalière de la biomasse est restée inférieure au profil normal de la zone, avec pour conséquence une production totale de biomasse de 5,6 Mt, très inférieure à la moyenne enregistrée sur la période 1999-2022 (6,5 Mt). Cette année 2024 apparaît comme la pire année depuis 1999.

À Youwarou dans la région de Mopti, la production de biomasse a amorcé un début de croissance au début du mois de juillet à la faveur de l'installation des pluies. Depuis le mois de juillet, la production journalière de biomasse est restée supérieure au profil normal de la zone jusqu'au pic, atteint dans la première décennie du mois de septembre. La production de biomasse à l'échelle du cercle est légèrement supérieure à celle de l'année 2023.

Dans la région de Ménaka, la production de la biomasse a connu un démarrage normal au mois de juillet, mais pour suivre ensuite une progression très rapide. Le pic atteint par cette courbe dans la première décennie du mois de septembre 2024 est largement supérieur aux moyennes jusqu'ici enregistrées sur la période. La production en 2024 estimée à 1,1Mt largement supérieure à la moyenne 1999-2024 qui est 0,5 Mt. 2024 apparaît comme la meilleure année depuis 1999.



COMPARAISON DE 2024 AVEC LES ANNÉES RÉCENTES

La production de la biomasse en 2024 est globalement normale à excédentaire sur le territoire malien avec des zones déficitaires dans l'extrême nord de la partie Nord du Mali. La carte 4 portant sur l'indice de vulnérabilité à la biomasse fait ressortir une situation de déficit très important dans la partie nord des régions de Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal. Dans les parties sud de ces mêmes régions, on note une production modérée à excès important. Les régions du centre, du sud et de l'ouest notamment celles de Kayes, Koulikoro et Sikasso ont observées une production de biomasse jugée normale avec des poches déficit modéré.

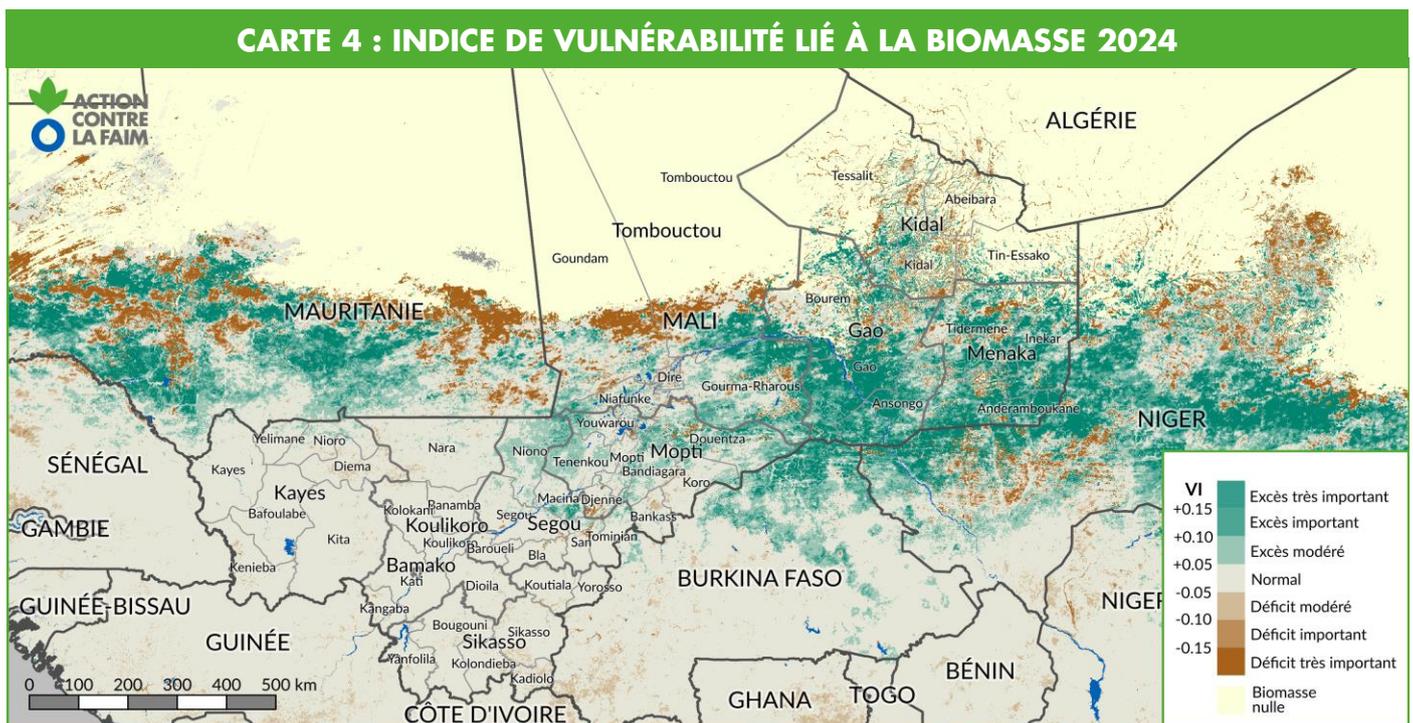
Le tableau suivant affiche les anomalies de production de biomasse entre 2020 et 2024, exprimées en nombre d'écart-type à la moyenne et en % de la moyenne, pour chaque cercle et chaque région constituant le pays. L'indice de vulnérabilité lié à la biomasse pour 2024 est également représenté dans la dernière colonne.

De manière localisée, il est observé une production de biomasse exceptionnellement au-dessus des normales sur la majeure partie du territoire malien en particulier dans le nord et une partie du centre du pays (Gao, Ménaka, Kidal, Mopti, Ségou et Tombouctou).

Au contrario, au sud-est, les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso sont caractérisées par une anomalie de production de biomasse négative par rapport à la moyenne.

La région de Sikasso présente une situation anormale de production de biomasse dans la majorité ses localités, des actions de réponses seront appropriées à l'endroit des agropasteurs pour faire face à la soudure 2025.

L'indice de vulnérabilité la plus préoccupante est relevée dans les cercles de Tombouctou, Goundam et Abeibara.

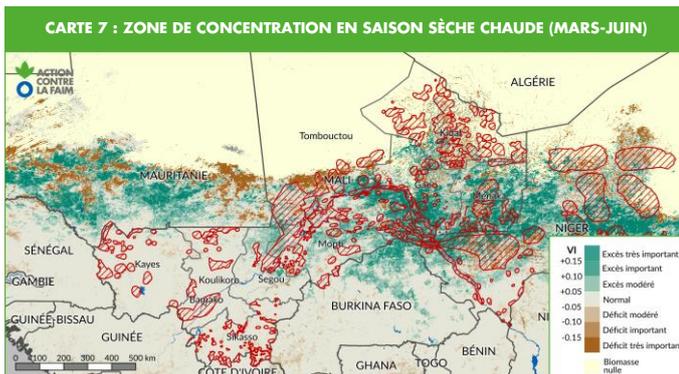
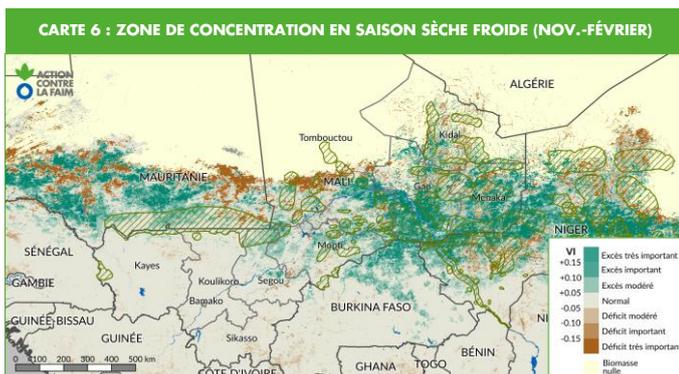
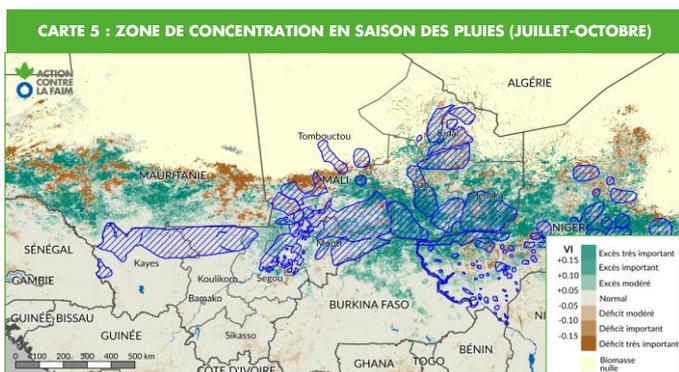


7 | RAPPORT SUR LA PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2024 SUR LE MALI

Région	Cercle	Superficie (km ²)	Anomalie 2020	Anomalie 2021	Anomalie 2022	Anomalie 2023	Anomalie 2024	VI 2024
Bamako	Bamako	200	-0.9σ (086%)	-1.0σ (084%)	-0.8σ (087%)	-1.6σ (074%)	-1.2σ (081%)	-0.00
Gao	Ansongo	23035	+0.7σ (133%)	-0.1σ (095%)	+0.8σ (136%)	-0.6σ (073%)	+2.7σ (218%)	+0.11
	Bourem	42655	+1.2σ (211%)	-0.5σ (050%)	+1.1σ (205%)	-0.3σ (071%)	+3.7σ (451%)	+0.11
	Gao	34429	+0.7σ (136%)	-0.6σ (071%)	+0.6σ (127%)	-0.2σ (091%)	+2.8σ (237%)	+0.11
	Total	100820	+0.8σ (138%)	-0.4σ (082%)	+0.7σ (135%)	-0.4σ (082%)	+2.9σ (237%)	+0.11
Kayes	Bafoulabe	19894	-0.4σ (096%)	-1.1σ (088%)	+1.4σ (114%)	-0.2σ (098%)	-0.5σ (095%)	-0.01
	Diema	12921	+0.8σ (113%)	-1.1σ (083%)	+2.0σ (132%)	-0.2σ (097%)	-0.2σ (097%)	-0.02
	Kayes	23156	+0.2σ (103%)	-1.2σ (082%)	+1.7σ (127%)	-0.6σ (091%)	+0.1σ (102%)	+0.00
	Kenieba	15083	-0.7σ (095%)	-0.8σ (094%)	+0.5σ (104%)	-1.0σ (093%)	-1.4σ (091%)	-0.02
	Kita	35476	+0.0σ (100%)	-0.6σ (095%)	+1.5σ (112%)	-0.3σ (098%)	-0.7σ (094%)	-0.01
	Nioro	10899	+0.1σ (102%)	-1.5σ (071%)	+1.3σ (127%)	-0.9σ (083%)	+0.2σ (103%)	+0.02
	Yelimane	5771	-0.1σ (097%)	-1.5σ (064%)	+1.0σ (123%)	-1.1σ (075%)	-0.1σ (098%)	+0.01
Total	121931	+0.0σ (100%)	-1.1σ (089%)	+1.5σ (115%)	-0.5σ (095%)	-0.4σ (096%)	-0.01	
Kidal	Abeibara	22787	+3.3σ (510%)	+0.0σ (104%)	+0.5σ (160%)	-0.0σ (097%)	+1.6σ (301%)	-0.13
	Kidal	18334	+3.4σ (476%)	+0.6σ (165%)	+0.7σ (177%)	-0.2σ (077%)	+2.3σ (357%)	+0.01
	Tessalit	81112	+3.0σ (355%)	+0.0σ (102%)	+0.5σ (140%)	+0.3σ (123%)	+2.0σ (270%)	-0.01
	Tin-Essako	26687	+3.4σ (588%)	+0.7σ (195%)	+1.0σ (247%)	-0.5σ (028%)	+2.5σ (467%)	+0.21
	Total	148391	+3.4σ (451%)	+0.3σ (136%)	+0.6σ (168%)	-0.1σ (092%)	+2.2σ (328%)	+0.01
Koulikoro	Banamba	7571	+0.9σ (111%)	-0.3σ (096%)	+1.6σ (120%)	-0.6σ (093%)	+0.4σ (105%)	-0.00
	Dioula	12447	-0.2σ (099%)	-0.3σ (098%)	+2.2σ (116%)	-0.6σ (096%)	-1.1σ (092%)	-0.03
	Kangaba	4812	-0.5σ (097%)	-0.7σ (095%)	+0.6σ (104%)	-1.6σ (089%)	-1.8σ (087%)	-0.03
	Kati	16775	+0.1σ (101%)	-0.3σ (098%)	+1.5σ (110%)	-1.4σ (091%)	-1.0σ (093%)	-0.02
	Kolokani	11879	+0.9σ (109%)	-0.3σ (096%)	+1.5σ (116%)	-0.5σ (095%)	-0.0σ (100%)	-0.01
	Koulikoro	5958	+0.7σ (106%)	-0.9σ (092%)	+2.0σ (116%)	-1.3σ (089%)	-0.2σ (098%)	-0.01
	Nara	31184	+0.8σ (115%)	-1.1σ (080%)	+1.8σ (132%)	-0.5σ (091%)	+0.6σ (111%)	+0.01
	Total	89917	+0.6σ (105%)	-0.7σ (093%)	+1.8σ (117%)	-0.8σ (092%)	-0.2σ (099%)	-0.01
Ménaka	Anderamboukane	6944	+0.7σ (134%)	-0.0σ (100%)	-0.0σ (100%)	+0.1σ (105%)	+2.3σ (215%)	+0.13
	Inekar	26501	+1.1σ (187%)	+0.3σ (123%)	+0.2σ (115%)	-0.3σ (077%)	+3.1σ (338%)	+0.16
	Menaka	14770	+0.9σ (153%)	+0.7σ (139%)	+0.9σ (149%)	+0.0σ (101%)	+2.7σ (251%)	+0.07
	Tidermene	29264	+2.2σ (281%)	+0.4σ (130%)	-0.2σ (079%)	+0.0σ (102%)	+2.7σ (325%)	+0.06
	Total	77489	+1.3σ (182%)	+0.4σ (125%)	+0.3σ (116%)	-0.0σ (097%)	+2.9σ (276%)	+0.10
Mopti	Bandiagara	8080	+1.0σ (116%)	-0.3σ (095%)	+2.3σ (138%)	+0.5σ (108%)	+1.9σ (132%)	+0.04
	Bankass	6218	+1.3σ (123%)	+0.1σ (102%)	+2.7σ (147%)	+1.4σ (124%)	+1.1σ (118%)	-0.00
	Djenne	4495	+1.3σ (121%)	+0.1σ (102%)	+1.6σ (127%)	+0.4σ (107%)	+0.6σ (109%)	-0.01
	Douentza	22766	+0.9σ (121%)	-1.5σ (067%)	+1.5σ (134%)	+0.0σ (100%)	+1.6σ (136%)	+0.05
	Koro	10755	+1.3σ (124%)	-0.6σ (088%)	+2.5σ (148%)	+0.2σ (105%)	+1.2σ (122%)	+0.01
	Mopti	7553	+1.3σ (124%)	+0.0σ (101%)	+1.7σ (133%)	+0.2σ (104%)	+1.1σ (120%)	+0.02
	Tenenkou	11651	+1.2σ (122%)	-0.1σ (098%)	+1.4σ (127%)	+0.1σ (102%)	+1.6σ (130%)	+0.05
	Youwarou	7578	+1.9σ (142%)	+0.2σ (105%)	+2.0σ (145%)	+0.9σ (120%)	+1.3σ (130%)	+0.03
	Total	79584	+1.3σ (123%)	-0.4σ (093%)	+2.1σ (137%)	+0.4σ (107%)	+1.5σ (126%)	+0.03
Segou	Baroueli	4765	+0.4σ (104%)	-0.6σ (095%)	+2.4σ (121%)	-0.6σ (095%)	-0.3σ (098%)	-0.02
	Bla	6390	-0.0σ (100%)	-0.9σ (092%)	+1.7σ (116%)	+0.1σ (101%)	-0.6σ (095%)	-0.02
	Macina	6542	+1.4σ (123%)	-0.3σ (095%)	+1.8σ (128%)	+0.3σ (105%)	+1.9σ (130%)	+0.04
	Niono	16302	+1.2σ (127%)	-0.3σ (094%)	+1.5σ (133%)	+0.2σ (105%)	+1.6σ (136%)	+0.06
	San	6060	+0.7σ (108%)	-0.4σ (096%)	+1.8σ (120%)	+1.0σ (111%)	+0.4σ (104%)	-0.01
	Segou	15339	+0.9σ (111%)	-0.5σ (093%)	+2.0σ (124%)	+0.1σ (101%)	+0.9σ (112%)	+0.01
	Tominian	6778	+0.7σ (108%)	-0.3σ (097%)	+2.2σ (125%)	+1.1σ (112%)	+1.0σ (112%)	+0.01
	Total	61972	+1.0σ (112%)	-0.5σ (094%)	+2.0σ (124%)	+0.3σ (104%)	+1.1σ (113%)	+0.02
Sikasso	Bougouni	19088	-0.2σ (099%)	-0.3σ (098%)	+2.0σ (111%)	-0.3σ (098%)	-1.7σ (091%)	-0.03
	Kadiolo	4944	-0.6σ (097%)	+0.2σ (101%)	+1.5σ (108%)	-0.1σ (100%)	-2.6σ (087%)	-0.04
	Kolondieba	7628	-0.2σ (099%)	-0.2σ (099%)	+2.3σ (112%)	+0.2σ (101%)	-1.9σ (090%)	-0.03
	Koutiala	9159	+0.3σ (102%)	-0.1σ (099%)	+2.1σ (117%)	+0.3σ (102%)	-0.6σ (095%)	-0.02
	Sikasso	15384	+0.0σ (100%)	-0.2σ (099%)	+1.9σ (110%)	-0.1σ (100%)	-1.9σ (090%)	-0.03
	Yanfolila	9422	-0.3σ (099%)	-0.2σ (099%)	+2.3σ (112%)	-0.2σ (099%)	-1.7σ (091%)	-0.03
	Yorosso	4604	+0.4σ (103%)	-0.3σ (098%)	+1.8σ (113%)	+0.3σ (103%)	-0.8σ (094%)	-0.03
	Total	71877	-0.1σ (100%)	-0.2σ (099%)	+2.2σ (111%)	-0.1σ (100%)	-1.8σ (091%)	-0.03
Tombouctou	Dire	2406	+2.6σ (218%)	+0.9σ (140%)	+2.4σ (208%)	+0.8σ (137%)	+1.1σ (150%)	-0.04
	Groundam	114120	+1.8σ (184%)	-0.6σ (070%)	+1.1σ (150%)	-0.8σ (060%)	+1.4σ (164%)	-0.10
	Gourma-Rharous	42475	+0.6σ (121%)	-1.1σ (061%)	+1.3σ (146%)	-0.6σ (079%)	+1.8σ (162%)	+0.06
	Niafunké	8735	+2.5σ (203%)	+0.0σ (101%)	+2.1σ (185%)	+0.9σ (135%)	+1.5σ (161%)	+0.01
	Tombouctou	331291	+1.2σ (181%)	-0.2σ (083%)	+1.2σ (182%)	-0.4σ (071%)	+2.4σ (263%)	-0.11
	Total	498297	+1.4σ (153%)	-0.7σ (073%)	+1.5σ (156%)	-0.4σ (084%)	+1.8σ (167%)	-0.03
Total	Total	1257151	+0.7σ (106%)	-0.8σ (093%)	+2.1σ (118%)	-0.3σ (097%)	+0.3σ (103%)	+0.02

DISPONIBILITÉ FOURRAGÈRE EN ZONES DE CONCENTRATION

Les cartes 5, 6 et 7 représentent les zones de concentration habituelles des troupeaux (les aires délimitées et hachurées) qui sont aussi connues comme zones d'accueil pendant les différentes saisons. Ces zones sont superposées à la carte de l'indice de vulnérabilité de la biomasse pour indiquer les potentielles zones en état de stress pastoral. Une aire de concentration qui se trouve dans une zone de vulnérabilité élevée peut subir un manque de pâturage et provoquer un départ précoce des troupeaux.



Les zones de concentration de bétails lors de la saison des pluies (juillet-octobre), hachurées en bleu sur la carte 5, correspondent aux territoires qui possèdent normalement du pâturage pendant et juste après la saison des pluies. La disponibilité du pâturage reste assez contrastée et peut être appréciée d'excès important dans une grande partie de concentration dans les régions du nord et du centre. Il faut

cependant signaler des zones de concentration à déficit très important. Il s'agit du nord de la région de Kidal, la partie nord du cercle de Goundam, le nord du cercle de Tombouctou, le centre du cercle de Gourma-Rharous, les localités de Douentza et Youwarou, la partie ouest de la région de Kayes et la partie nord de la localité de Nara faisant frontière avec la Mauritanie.

Sur la carte 6, les zones de concentration en saison sèche-froide (novembre-février), correspondent généralement à des zones de transition où les troupeaux pâturent en attendant leur départ à destination des territoires plus favorables lors de la saison sèche-chaude surtout autour des points d'eau. Ces zones présentent dans leur grande majorité une disponibilité d'excès important dans les régions de Gao, Ménéka, Mopti et le cercle Gourma-Rharous. Certaines zones de concentration localisées dans la partie nord de la région de Kidal, du cercle de Tombouctou, Goundam, l'ouest de la région de Kayes et la frontière avec la Mauritanie présente une situation disponibilité normale à un déficit très important par endroit. Cette situation impactera certainement la transhumance et encouragera le retour précoce vers des zones plus profitables.

La Carte 7 projette la situation en saison sèche-chaude (mars-juin) et en début de la saison des pluies de 2024. Ceci interviendra au cœur de la soudure pastorale qui généralement correspond à des moments de raréfaction des ressources pastorales nécessaires pour l'alimentation des animaux. Aussi, la saison des pluies commencera par s'installer progressivement dans les zones agricoles. Comme conséquence, il y aura une démultiplication des zones de concentration du bétail sur l'ensemble du pays avec des gros foyers de concentration dans les régions de Sikasso, Ségou, Kayes, Koulikoro, Mopti, Tombouctou, Ségou, Gao, Ménéka et Kidal. À l'image de la carte 7, les zones de concentration situées dans les parties au sud et à l'est présagent une soudure pastorale défavorable pour les éleveurs en raison d'un état fourrager apprécié normal à déficitaire dès la sortie de la période hivernale 2024. En plus de cette appréciation d'autres situations liées au contexte sécuritaire limitant la mobilité pastorale peuvent aussi aggraver la vulnérabilité des éleveurs en période de soudure.

CONCLUSION

SAISON D'HIVERNAGE 2024

L'hivernage 2024 est caractérisé par une bonne disponibilité normale à excédentaire de la biomasse pour la majorité des zones pastorale et agropastorale du Mali principalement au centre et au nord du pays.

La production de fourrage est jugée satisfaisante grâce à l'installation normale de la saison hivernale, la régularité des pluies aussi dans l'espace que dans le temps. Les inondations observées au cours de cette campagne agricole ont plus affecté la

PERSPECTIVES POUR 2025

En perspective, la période de soudure 2025 au Mali se dessine sur trois scénarii suivants :

Elle s'annonce moins difficile dans une grande majorité des zones du nord où la disponibilité de la biomasse est exceptionnelle cette année à condition qu'elle soit bien protégée contre les feux de brousse et que la situation sécuritaire profite à la mobilité pastorale.

Un deuxième scénario présage un état d'une soudure pastorale difficile marqué par une disponibilité de la biomasse normale à déficitaire très important dans des nombreuses localités de l'extrême nord, du centre, du sud et l'ouest du pays dès la sortie de la période hivernale. Cette situation est désavantageuse pour les éleveurs et aura pour future conséquence une concurrence dans l'accès aux maigres ressources pastorales pouvant aboutir à des tensions et la chute des termes d'échange bétails contre céréales dégradant encore davantage la situation économique des ménages.

production agricole que pastorale même si elles ont provoqué par endroit la mortalité de certains d'animaux.

Le contexte sécuritaire actuel bien qu'en amélioration reste précaire et touche particulièrement les éleveurs avec des enlèvements de bétail, et le prélèvement forcé de la zakat imposé par les groupes radicaux.

Et un troisième scénario possible à ne pas exclure même avec une bonne disponibilité de pâturage, l'éleveur peut être touché par la situation sécuritaire qui reste dégradée dans le nord et le centre du pays. Il s'agit de la limitation des mouvements des éleveurs pour raison sécuritaire (vol, enlèvement du bétail, prélèvement de la zakat...). Cette limitation de mouvement peut entraîner des conséquences plus néfastes que celles engendrées par le manque de pâturages et affecter la situation alimentaire et économique des ménages pasteurs et agropasteurs.

Dans tous les cas figures, il s'avère nécessaire d'aider l'État malien à suivre l'évolution de la situation pastorale dans son ensemble et d'appuyer les politiques de l'État en matière de protection sociale pendant les périodes de soudure pastorale et agricole aux bénéficiaires des communautés afin de sauver des vies et de préserver leurs moyens d'existence.

RECOMMANDATIONS

- Mener des évaluations dans les zones déficitaires pour déterminer les besoins des communautés ;
- Promouvoir l'action humanitaire et ajuster les plans et les dispositifs d'intervention d'urgence :
 - Renforcement des services publics de l'élevage et des organisations pastorales
 - Distribution d'aliments pour animaux
 - Transferts monétaires pour renforcer la consommation alimentaire des ménages
 - Ravitaillement et déstockage
 - Assistance vétérinaire et vaccination du bétail
- Maintenir les efforts contribuant à la cohésion sociale pour renforcer les aspects d'intégration et de complémentarités entre communautés agricoles, agropastorales et pastorales ;
- Ajuster les plans d'interventions et les dispositifs d'accompagnement des éleveurs pour renforcer les dynamiques en long termes et la résilience des communautés ;
- Renforcer les services publics de l'élevage (accompagnement technique, vulgarisation, accès facilités aux intrants clefs pour le fonctionnement des systèmes d'élevage et la mise en œuvre des pratiques durables, services vétérinaires) en associant les organisations pastorales et les éleveurs ;
- Renforcer les mécanismes de surveillance complémentaires à la veille satellitaire pour un suivi de la situation pastorale et une information régulière permettant une prise de décision adaptée et rapide ;
- Accroître le plaidoyer aux près des acteurs pour accroître l'appui des ménages pastoraux et agropastoraux dans les zones défavorisées ;
- Préparer un plan de réponse soudure 2025 intégré avec une prise en compte des besoins des personnes et des cheptels.

Les données utilisées pour le calcul de la production de biomasse proviennent des données générées par le service terrestre de COPERNICUS, le programme d'observation de la Terre de la Commission Européenne. La recherche qui a mené à la version actuelle du produit a reçu des financements de divers programmes de recherche et de développement technique de la Commission Européenne. Le produit est basé sur les données des satellites SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence Spatiale Européenne ESA.

Action contre la Faim
Mission Mali
Korofina Nord, Rue 124, Porte 247, Bamako, Mali

Action contre la Faim
Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre ROWCA
Ngor Almadies N°13 Bis, Rue NG 96, BP 29621, Dakar, Sénégal

Département de Surveillance et Analyse de Données : Erwann FILLLOL
Email : erfillol@wa.acfspain.org
Portail : sigsahel.info

